FLASH INFO

La boulangerie patisserie du village reprend vie :

Après quelques mois de fermeture, quelques travaux d'embellissement et de modernisation de la boutique et du laboratoire, la boulangerie, a réouvert ses portes le 18 mars.

Estelle (originaire de Bourg) et Quentin (de Treffort), pâtissiers de formation, ont travaillé de nombreuses années dans différents établissements et ont fait le pari de s'installer dans notre belle commune.

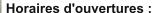
Leur souhait est de mettre en avant les produits locaux et de les sublimer dans leurs pains, pâtisseries et autres préparations.

Côté boulangerie vous aurez le choix entre les baguettes traditionnelles, les pains de

graines, campagne, aux nordique ou au maïs. Pour le petit déjeuner ou le goûter ils vous proposent des pains au chocolat, croissants et brioches,

ainsi que d'excellents cookies et chouquettes.

Ils sauront aussi régaler les gourmands avec leurs pâtisseries, tartes bressanes, choux à la crème, Pavlova aux fruits rouges, tartes aux fruits, fraisiers, royal chocolat... Sans oublier le côté snacking (sandwich, pizza, quiche, ...) du mardi au vendredi. La liste de toutes ces douceurs serait trop longue à établir ici, aussi nous vous conseillons de leur rendre visite, si ce n'est déjà fait.



du mardi au samedi de 6h30 à 19h dimanche de 7h à 12h



Deux jeunes filles à l'honneur :

« Les Mythes n'ont pas de vie par eux-mêmes. Ils attendent que nous les incarnions » Albert Camus.

Le prix littéraire de l'AFPEAH (Association Française Pour un Enseignement Ambitieux et Humaniste) récompense chaque année l'écriture de nouvelles

autour d'une figure de la mythologie. Résidants dans 9 pays, plus de 1000 élèves ont participé au Prix de l'AFPEAH consacré à Narcisse.

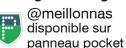
Deux jeunes filles de Meillonnas, Lilly et Noëllie, sont arrivées 4ème dans la catégorie collège, avec leur nouvelle « La désolation de Narcisse ». Elèves de 3éme au Collège Victoire Daubié, hellénistes, elles ont revisité le mythe. L'écriture s'est faite à 4 mains sur plusieurs semaines durant leur temps



Vous avez envie de publier un article dans le prochain bulletin de la Commune? Nous vous réservons une rubrique "Courriers des électeurs" où vous pourrez nous faire partager vos coups de coeur (cuisine, bricolage, jardin, passion, lecture, photos de Meillonnas...) Envoyez votre article à : nadine.groboz@gmail.com, avant le 15 novembre 2023

Retrouvez toutes les infos de notre village sur : www.meillonnas.grandbourg.fr







Mutuelle communale : une complémentaire santé pour tous :

Des enquêtes récentes ont démontré que nombre de Français renoncent parfois aux soins, faute de moyens ou d'une complémentaire santé.

Face à ce constat, la commune a décidé de s'engager dans une démarche solidaire en mettant en place une mutuelle communale afin de permettre aux administrés de se soigner à moindres coûts.

L'accès à la santé pour tous

Le 6 juin dernier, M le Maire a signé la convention « Santé Communale » avec la société AXA afin de proposer une offre de santé adaptée.

Cette offre de complémentaire santé présente plusieurs avantages en étant :

- Personnalisée : 3 formules de contrats, avec 3 modules possibles
- Facultative
- A tarif préférentiel (réductions de 15 à 25 %)

Seule condition : habiter ou exercer une activité professionnelle sur la Commune de Meillonnas

A qui s'adresse-t-elle?

« La Santé Communale » est ouverte à tous les habitants de la commune, notamment aux retraités et aux indépendants (professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs), mais aussi aux jeunes sans emploi, intérimaires, salariés en CDD et plus généralement à toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'Accord National Interprofessionnel (ANI, qui impose aux entreprises de mettre en place un contrat de complémentaire santé à destination des salariés).

Aucune condition d'âge n'est requise.

Une réunion publique d'information est prévue le 12 septembre à 19h30 à la Mairie.

Tout pour votre santé

▶ Travaux RD 52 :

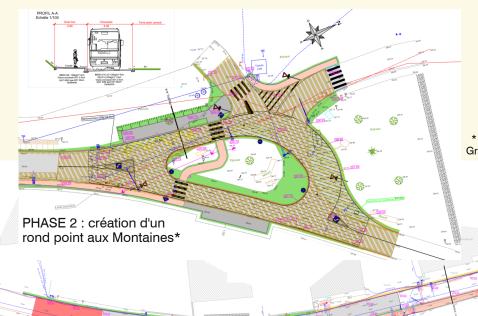
L'étude sur l'aménagement de la traversée du village (RD52) se poursuit.

Pour la phase 1, côté sud (croix du Mollard -> épicerie) :

La phase projet et le dossier de consultations des entreprises seront lancés en juillet pour un début des travaux à l'automne.

Pour la sécurité de tous, un enrobé rouge marquera le carrefour à l'entrée de la rue Gabriel Voisin. Le chemin piétonnier existant s'arrêtant Rue Gabriel Voisin actuellement, se poursuivra jusqu'a l'épicerie.

Pour le reste de la traversée du village : les travaux seront réalisés après enfouissement des réseaux aériens sur la zone : pré de la cour -> les Montaines.





Organisée par la Commune de MEILLONNAS Inscriptions : meillonnasgrandbourg.fr Rdv Salle des fêtes

Quand la peinture rencontre la lecture... :

Après les dédicaces de nos deux auteurs locaux, nous avons découvert que sur Meillonnas (et ses alentours) il existait aussi d'autres talents, «cachés » ou pas...

Pour vous faire partager leurs créations (peintures-photos...) la bibliothèque a décidé de leur ouvrir ses portes.

Laurent Greffet habitant de notre village, sera le premier à exposer ses peintures pleines de vie et de couleurs...

Vous pouvez les découvrir et les admirer aux horaires de permanences habituelles.

Horaires d'ouverture : jeudi de 16h à 18h et samedi de 10h à 12h Exposition jusqu'à fin juillet Deux journées Portes Ouvertes sont également prévues : les samedis 8 et 29 juillet de 10h à 12h et de 14h à 18h.

* Plans sous réserve de validation du Département et de Grand Bourg Agglomération et susceptible d'être modifiés.

PHASE 1 : création d'un cheminement piéton Rue du Mollard

Fiers de rejoindre l'aventure "Terre de Jeux 2024":



En 2024, la France accueillera le monde à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Le pays tout entier se rassemblera, célèbrera et vibrera pendant les semaines de compétition.

Pour vivre ces Jeux au plus près, Meillonnas a adopté le label "Terre de jeux 2024". L'objectif : mettre encore plus de sport dans votre quotidien!

Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements, régions, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer.

Dans le cadre de ce label, chaque collectivité territoriale s'engage selon ses moyens, son champ de compétence à mettre en place des actions nouvelles ou à poursuivre des actions existantes en lien avec les Jeux.

Devenir une collectivité Terre de Jeux 2024, c'est partager avec Paris 2024 la conviction que le sport change les vies. Que le sport, par les émotions qu'il suscite, est un vecteur incomparable de rassemblement et de cohésion. Que le sport, par les valeurs qu'il véhicule, est un formidable outil d'éducation et d'inclusion. Devenir une collectivité Terre de Jeux 2024, c'est également partager une vision ambitieuse pour les Jeux. Saisir l'opportunité des jeux pour mettre davantage de sport dans le quotidien de chacun.

Trois objectifs:

- Une célébration ouverte, pour faire vivre à tous les émotions du sport et des jeux :
- Un héritage durable, pour changer le quotidien des Français grâce au sport
- Un engagement inédit, pour donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des jeux, dès maintenant, partout en France.

"Nous avons souhaité nous engager dans cette aventure pour partager avec vous des moments de convivialité.

Que vous soyez acteur ou spectateur, nous vous attendons tous :

- le vendredi 8 septembre 2023 pour la retransmission du match d'ouverture de la coupe du monde de rugby France/Nouvelle-Zélande,
- le dimanche 17 septembre pour la marche pédestre organisée par le CAFÉ,
- d'autres dates s'inscriront ensuite, nous vous tiendrons informés"

Sanitaires publics :

Les sanitaires publics Place du Château sont de nouveaux disponibles et ouverts. Les promeneurs ont désormais à leur disposition, un espace confortable au design plus moderne et qui nous l'espérons resteront le plus propre possible.

A noter que les couleurs utilisées pour la faience font références aux couleurs de notre blason de Meillonnas.

La signalétique ainsi que quelques accessoires sont en cours de commande et la façade extérieure sera également rénovée prochainement.





DÉCHÈTERIE DE VAL REVERMONT

ATTENTION CHANGEMENT D'HORAIRES à partir du 1er juillet 2023

Horaires d'été du 1er juillet au 31 août

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 7h à 13h Horaires d'hiver du 1er sept. au 30 juin

Lundi et vendredi de 14h à 18h

Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Nouveaux horaires des déchèteries :

A compter du 1er juillet 2023, les horaires des 10 déchèteries du territoire sont modifiés.

Vous trouverez tous les détails via le lien : https://www.grandbourg.fr/25-dechetteries.htm

Visites guidées :

Organisées par l'Association RECAM

- Jeudi 20 Juillet à 18h Meillonnas, terre de poterie :

nom de Meillonnas évoque d'emblée les contours de la célèbre faïence. M. de Marron, fondateur de la célèbre faïencerie, a su sublimer les nombreux atouts du village : une terre de qualité déjà largement utilisée pour la poterie, du bois en abondance et la présence de l'eau. L'ancien château est devenu manufacture. Les rues du bourg ancien sont aujourd'hui joliment nommées sur des plaques... Vivez l'histoire faïence. de cette fabrique (1760-1845) grâce à des commentaires

passionnés. Tessons et objets vous seront présentés.



- Jeudi 3 Août à 18h

Meillonnas, fresques remarquables: L'église Saint-Oyen abrite un trésor rare composé de magnifiques fresques du XIVe siècle, ensemble le plus complet du département de l'Ain. Au fil d'une description documentée et passionnante, votre œil va tout à coup percevoir les personnages mis en scène pour raconter la vie de la Vierge (chapelle Notre-Dame). Vous aurez l'impression de tourner les pages d'un

fabuleux livre d'images mêlant ocres, rouges, bleus et ors.



- Jeudi 2 Septembre à 17h Meillonnas, côté nature :

Vivez l'histoire du village, découvrez ses particularités avec un regard décalé. Celui du promeneur qui aime à composer des perspectives sur les bâtiments, à voir un peu plus loin, à flâner en pleine nature, à écouter l'eau chanter, à explorer un environnement

riche.
Parcours
d'environ 4
km avec
faible
dénivelé.



Informations pratiques :

Rendez-vous : Place de la mairie

Réservation : Téléphone : 04 74 22 49 40

accueil@bourgenbressedestinations.fr

https://www.bourgenbressedestinations.fr Tarifs : Adulte : 4 euros (à partir de 12 ans) Gratuit pour les moins de 12 ans.

La Saisie par Voie Electronique (SVE)

Nous vous informons que vous pouvez effectuer vos autorisations d'urbanisme (Permis d'Aménager, Déclaration Préalable, Permis de Construire, Certificat d'urbanisme ...) en ligne, à tout moment, où que vous soyez et sans frais. Les délais d'instruction restent inchangés. Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens. Pour ce faire, il vous suffit de déposer vos demandes via le lien cidessous: https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001241/

Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples :

Pour les usagers :

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée
- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction

Pour les services des collectivités :

- Une amélioration de la qualité des dossiers transmis, avec la suppression des étapes de ressaisie, source d'erreur
- Une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces et une coordination facilitée entre les services devant rendre un avis (administration et services consultés)
- Une meilleure qualité de service auprès des usagers, avec un recentrage des agents sur des activités d'animation, d'ingénierie et de conseil, grâce à la réduction des tâches à faible valeur ajoutée

E PARI 2024 ?

- Une meilleure résilience des services en cas de fermeture des guichets physiques

Les déchets en

À partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront trier leurs déchets biodégradables, les séparer du verre, des emballages et du reste de la poubelle

indifférenciée. (Article L541-21-1 du code de l'environnement)

Tout l'enjeu de cette obligation, issue de la loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, consiste à valoriser cette matière vivante (épluchures, produits de cuisine et restes de repas) sous forme de compost ou de combustible (méthanisation), et de cesser d'enfouir ou d'incinérer ces détritus afin de réduire la production de gaz à effet de serre. À l'échelle domestique, elle peut être transformée en terreau ou en engrais utilisable pour le jardinage grâce

GBA propose des composteurs au prix de 25€, en plastique ou en bois. Vous pouvez les commander par mail : infodechets@grandbourg.fr ou par téléphone au 0800 861 096.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, chaque année, 70 779 tonnes de déchets sont collectées, dont 25 061 tonnes d'ordures ménagères, soit environ 182 kg par habitant par an. Le coût de collecte et de traitement d'une tonne d'ordures ménagères est évalué à environ

A partir du 1er janvier 2024, afin d'harmoniser la collecte des déchets, Grand Bourg Agglomération va faire évoluer son système de ramassage, et équiper l'ensemble des foyers de 2 containers dont la taille variera selon la composition du foyer : un bac à couvercle jaune pour la collecte des déchets recyclables, et un autre à couvercle gris pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

La collecte de porte à porte aura lieu en alternance, une semaine les déchets recyclables et une semaine les ordures ménagères.

Une enquête sera prochainement adressée par GBA à tous les habitants afin de connaître la composition de leur foyer ainsi que leurs besoins et

Alors plus besoin de se déplacer aux points d'apport pour v glisser cartons. emballages et journaux. Pour déposer le verre en revanche, il faudra toujours se rendre aux PAV.

▶Les rendez vous de l'été :

Vendredi 14 Juillet : Concours de pêche

Samedi 26 et Dimanche 27 Août : Feu d'artifice, vogue, concours de pétanque, repas, buvette

Vendredi 8 Septembre :

Retransmission du match France -Nouvelle Zélande à la salle des fêtes

Dimanche 17 Septembre : Randonnée pédestre du CAFE

Samedi 23 Septembre :

Journée Nettoyons la Nature organisée par la Commune

▶Horaires Mairie :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h à 12h

Mercredi: 8h à 18h 04 74 42 38 11

commune-meillonnas@orange.fr

1 Place de la Mairie 01370 MEILLONNAS

▶Horaires Agence Postale :

Mardi: 9h30 à 12h30 et de

14h à 17h30

Mercredi: 9h à 12h30 et 14h à 18h Jeudi et vendredi : 9h à 12h30

Samedi: 9h à 12h Levées du courrier :

Du lundi au vendredi à 12h et

Le samedi à 11h15

▶Marché :

Sur la Place de la Mairie, tous les Mercredis matin.

▶Horaires Déchetterie :

Du 1er juillet au 31 Août :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 7h à 13h

▶Réglementation du bruit :

Du Lundi au Vendredi:

de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Les Samedis:

de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les Dimanches et jours fériés :

de 10h à 12h

Respect et tolérance, apprenons à bien vivre ensemble.

▶Brûlage des déchets :

Rappel: Le brûlage des déchets verts ou de quelque autre matière que ce soit est interdit, toute l'année...

